

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **18 avril 2013**

Délibération n° 2013-3896

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Projet directeur Rives de Saône - Reventilation des autorisations de programme entre les opérations dudit projet**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Gléréan

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 5 avril 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : lundi 22 avril 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Bernard B., Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mmes Laurent, Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Millet, Ollivier, Mme Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Domenech Diana, M. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Mmes Vullien (pouvoir à M. Reppelin), Pédrini (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Charles (pouvoir à M. Coste), Colin (pouvoir à M. Suchet), Mme Peytavin (pouvoir à M. Millet), M. Albrand (pouvoir à M. Jacquet), Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à M. Thivillier), Baume (pouvoir à Mme Chevallier), Benelkadi (pouvoir à Mme Frih), Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Chevassus-Masia (pouvoir à M. Barthélémy), MM. Cochet (pouvoir à M. Petit), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Galliano (pouvoir à M. Abadie), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Goux), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Grivel), Martinez (pouvoir à M. Kabalo), Morales (pouvoir à M. Geourjon), Nissanian (pouvoir à M. Longueval), Mme Palēja, MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Roche (pouvoir à M. David G.), Terrot (pouvoir à M. Buffet), Thévenot (pouvoir à M. Barret), Mme Tifra (pouvoir à M. Llung), M. Turcas (pouvoir à Mme Lépine).

Absents non excusés : MM. Calvel, Barral, Mmes Bab-Hamed, Bocquet, MM. Bolliet, Chabert, Flaconnèche, Genin, Mme Ghemri, MM. Giordano, Muet, Mme Perrin-Gilbert.

Conseil de communauté du 18 avril 2013**Délibération n° 2013-3896**

commission principale : urbanisme

objet : **Projet directeur Rives de Saône - Reventilation des autorisations de programme entre les opérations dudit projet**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 mars 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine de Lyon a engagé un grand projet de reconquête sociale et urbaine des rives de la Saône dans toute la traversée de son territoire, soit 50 kilomètres de rives réparties sur 14 communes dont 5 arrondissements de Lyon.

Différentes opérations sont en cours dans le cadre du projet directeur. Compte tenu de leur état d'avancement, des différentes études menées dans le cadre du projet directeur, des montants des marchés de travaux attribués, des avenants à prévoir et des aléas sur ces mêmes marchés, il est nécessaire de modifier les autorisations de programmes des opérations tout en respectant le budget global initial.

Les montants des autorisations de programmes votés sont les suivants :

n° d'opération	Intitulé de l'opération	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
0P06O1980	Etudes préalables	850 000	0
0P06O2082	Art public	5 980 000	2 050 000 (Etat et Région) 1 500 000 (recherche de mécénat en cours)
0P12O2075	Débouché de la passerelle du palais de justice	5 110 000	1 353 500
0P06O2074	Promenade du Défilé de la Saône (cheminement continu)	26 670 000	11 104 000
0P06O2060	Aménagement du bas port Gillet	7 160 000	1 332 000
0P27O2076	Aménagement du chemin nature	7 670 000	707 100
0P06O2156	Aménagement de l'ancienne écluse de Caluire et Cuire	6 230 000	1 722 000
0P06O2077	Aménagement de la promenade de Fontaines sur Saône	9 220 000	55 000
0P27O2057	Aménagement de la loupe d'Albigny-Couzon	2 400 000	0
0P06O2154	Les marches de Neuville sur Saône	200 000	0
0P06O2043	Aménagement des Terrasses de la Presqu'île	3 650 000	5 300 000
0P10O2044	Construction du parking Saint Antoine	2 570 000	104 064
0P27O2633	Itinéraires de découverte	400 000	0
0P06O2078	Promenade des guinguettes de Rochetaillée sur Saône	8 575 000	46 000

Les évolutions des autorisations de programme pour chacune des opérations se justifient de la manière suivante :

Débouché de la passerelle du Palais de justice à Lyon 5°

Les réponses aux 5 appels d'offres des marchés de travaux, les différents aléas archéologiques et techniques ainsi que les évolutions et adaptations du projet en phase chantier nécessitent une individualisation complémentaire d'autorisation de programme d'un montant de 560 000 € TTC à la charge du budget principal.

L'aménagement de la promenade du Défilé de la Saône (cheminement continu) à Lyon 1er et 2°

Les réponses aux 7 appels d'offres des marchés de travaux, les différents aléas géotechniques, les intempéries successives ainsi que les adaptations du projet en phase chantier permettent de diminuer l'autorisation de programme pour un montant de 1 670 000 € TTC à la charge du budget principal.

L'aménagement du bas port Gillet à Lyon 1er et 4°

Les réponses aux 7 appels d'offres des marchés de travaux, les différents aléas techniques ainsi que les adaptations nécessaires du projet en phase chantier nécessitent une individualisation complémentaire d'autorisation de programme d'un montant de 50 000 € TTC à la charge du budget principal.

L'aménagement du chemin nature à Lyon 4° et Caluire et Cuire

Les réponses aux 7 appels d'offres des marchés de travaux, les différents aléas géotechniques, les intempéries successives, les mesures à appliquer dans le cadre des autorisations préfectorales pour la protection de la faune et la flore ainsi que les adaptations nécessaires du projet en phase chantier nécessitent une individualisation complémentaire d'autorisation de programme d'un montant de 600 000 € TTC à la charge du budget principal.

L'aménagement de l'ancienne écluse de Caluire et Cuire

Les réponses aux 7 appels d'offres des marchés de travaux, les différents aléas géotechniques, les intempéries successives, les mesures à appliquer dans le cadre des autorisations préfectorales pour la protection de la faune et la flore ainsi que les adaptations nécessaires du projet en phase chantier nécessitent une individualisation complémentaire d'autorisation de programme d'un montant de 240 000 € TTC à la charge du budget principal.

L'aménagement de la promenade de Fontaines sur Saône

Les réponses aux 7 appels d'offres des marchés de travaux, les différents aléas géotechniques, les intempéries successives, les mesures à appliquer dans le cadre des autorisations préfectorales pour la protection de la faune et la flore ainsi que les adaptations nécessaires du projet en phase chantier nécessitent une individualisation complémentaire d'autorisation de programme d'un montant de 200 000 € TTC à la charge du budget principal.

L'aménagement de la promenade des guinguettes de Rochetaillée sur Saône

Les réponses aux 7 appels d'offres des marchés de travaux, les différents aléas géotechniques, les intempéries successives, les mesures à appliquer dans le cadre des autorisations préfectorales pour la protection de la faune et la flore ainsi que les adaptations nécessaires du projet en phase chantier permettent de diminuer l'autorisation de programme pour un montant de 700 000 € TTC à la charge du budget principal.

L'aménagement de la loupe d'Albigny-Couzon

Le projet, dans cette 1ère phase, consistait à acquérir différents tènements, notamment le tènement du Moulin Rouge, et d'y réaliser un aménagement provisoire. La non-acquisition d'un des tènements et les surcoûts de démolition du bâtiment du Moulin Rouge ainsi que l'aménagement paysager proposé permettent de diminuer l'autorisation de programme pour un montant de 200 000 € TTC à la charge du budget principal.

Les études globales menées dans le cadre du projet directeur

Le projet directeur a nécessité l'instruction de différents dossiers réglementaires. 2 dossiers de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces faunistique et floristique ont dû être réalisés. Ces dépenses,

non évaluées lors du vote des autorisations de programmes, nécessitent une demande d'individualisation complémentaire d'autorisation de programme d'un montant de 150 000 € à la charge du budget principal.

Les reventilations des autorisations de programme (AP) en dépenses entre les opérations du projet directeur Rives de Saône proposées sont les suivantes :

n° d'opération	Opération	Dépenses (en €)	Proposition de mouvement (en €)	Montant final des AP (en €)
0P06O1980	Etudes préalables	850 000	+ 150 000	1 000 000
0P06O2082	Art public	5 980 000	0	5 980 000
0P12O2075	Débouché de la passerelle du Palais de justice	5 110 000	+ 560 000	5 670 000
0P06O2074	Promenade du Défilé de la Saône (cheminement continu)	26 670 000	- 1 670 000	25 000 000
0P06O2060	Aménagement du bas port Gillet	7 160 000	+ 50 000	7 210 000
0P27O2076	Aménagement du chemin nature	7 670 000	+ 600 000	8 270 000
0P06O2156	Aménagement de l'ancienne écluse de Caluire et Cuire	6 230 000	+ 240 000	6 470 000
0P06O2077	Aménagement de la promenade Fontaines sur Saône	9 220 000	+ 220 000	9 440 000
0P27O2057	Aménagement de la loupe d'Albigny-Couzon	2 400 000	- 200 000	2 200 000
0P06O2154	Les marches de Neuville sur Saône	200 000	0	200 000
0P06O2043	Aménagement des Terrasses de la Presqu'île	3 650 000	0	3 650 000
0P10O2044	Construction du parking Saint Antoine	2 570 000	0	2 570 000
0P27O2633	Itinéraires de découverte	400 000	0	400 000
0P06O2078	Promenade des guinguettes de Rochetaillée sur Saône	8 575 000	- 700 000	7 875 000
Total		86 685 000	- 750 000	85 935 000

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Décide :

a) - l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P12 - Ouvrages d'art et tunnels, sur l'opération n° 0P12O2075- Rives de Saône : passerelle du Palais justice pour un montant de 560 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal. Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 5 670 000 € en dépenses,

b) - l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P27 - Préservation et promotion d'espaces naturels, sur l'opération n° 0P27O2076 - Rives de Saône : chemin nature pour un montant de 600 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal. Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 8 270 000 € en dépenses,

c) - l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, sur les opérations :

- n° 0P06O1980 - Rives de Saône : études préalables pour un montant de 150 000 € TTC à la charge du budget principal. Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 1 000 000 € en dépenses,

- n° 0P06O2060 - Rives de Saône : bas port Gillet pour un montant de 50 000 € TTC à la charge du budget principal. Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 7 210 000 € en dépenses,

- n° 0P06O2077 - Rives de Saône : promenade Fontaines pour un montant de 220 000 € TTC à la charge du budget principal. Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 9 440 000 € en dépenses,

- n° 0P06O2156 - Rives de Saône : ancienne écluse de Caluire et Cuire pour un montant de 240 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal. Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 6 470 000 € en dépenses,

à prévoir sur 2013.

2° - Décide :

a) - la diminution de l'individualisation de l'autorisation de programme globale P27 - Préservation et promotion d'espaces naturels, sur l'opération n° 0P27O2057 - Rives de Saône : loupe d'Albigny-Couzon pour un montant de 200 000 € en dépenses à la charge du budget principal. Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 2 200 000 € en dépenses,

b) - la diminution de l'individualisation de l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, sur l'opération n° 0P06O2078 - Rives de Saône : promenade des guinguettes pour un montant de 700 000 € à la charge du budget principal. Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 7 875 000 € en dépenses,

c) - la diminution de l'individualisation de l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, sur l'opération n° 0P06O2074 - Rives de Saône : cheminement continu pour un montant de 1 670 000 € à la charge du budget principal. Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 25 000 000 € en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 22 avril 2013.